



PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 FEVRIER 2023 à 19H00

Le 22 février 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lasgrais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

En exercice : 14

Présents : 12

Représentés : 1

Absents et excusés : 1

Quorum : 7

Ont participé aux votes : 13

Présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Eunice MASSOUTIÉ, Christian MAUREL, Patricia MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Alain REILLES

Absent : Florian GUIBBAUD

Absent Excusé et Représenté : Florent PREYNAT par Eunice MASSOUTIÉ

Secrétaire de séance : Eunice MASSOUTIÉ

Convocation du Conseil Municipal envoyé le jeudi 16 février 2023.

Affichage de la convocation le jeudi 16 février 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H15.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

1°/ à désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un.e secrétaire de séance.

Après un tour de table, et sur sa proposition, Madame Eunice MASSOUTIÉ sera la secrétaire de séance.

2°/ à faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

ORDRE DU JOUR (suivant dispositions du CGCT)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 janvier 2023
- Décisions
 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation, par le Conseil Municipal, d'une partie de ses attributions.
Rapporteur : A. ASSIÉ
- Délibérations à l'ordre du jour
 1. Convention de Prestations de Service Relais Fourrière – Association Les Temps Orageux
Rapporteur : A. ASSIÉ
 2. Constat de désaffectation et Classement du délaissé de voirie dans le domaine privé de la commune – Partie de voie communale du lotissement de la Jonquière
Rapporteur : A. ASSIÉ
 3. Renouvellement de poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)
Rapporteur : A. ASSIÉ
- Questions diverses et informations
 1. Situation sur le Marché de la Maison Communale des Services - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
 2. Proposition de rencontre avec Monsieur Paul Salvador - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
 3. Compte Rendu de la Réunion sur le Fond Vert de l'État - *Rapporteur – V. PAKULA*
 4. Compte Rendu des Réunions sur l'Atelier Assainissement et l'Observatoire Fiscal Mutualisé de l'Agglomération - *Rapporteur – W. VERGNES*
 5. PLUi SCOT Suite à la Réunion de Labastide de Lévis – Visite de Madame Julie BOUDOU de la CA2G et Élaboration du PLUi *Rapporteur – M-O. RIBOUD*
 6. Commission Référent Sécurité faisant suite à la Réunion avec la Gendarmerie - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
 7. Stage de Formation sur l'utilisation du Défibriateur - *Rapporteur – É. FREALLE*
 8. Prochaine Réunion de la Commission des Finances - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
 9. Tour de table et expression libre

Décision Urbanisme n°01 en date du 09/02/2023 : non exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée section A n° 0271 sise « 1 Rue Basse » - 81300 LASGRAISSES pour laquelle une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été formulée par Maître Jean-Baptiste ALBOUY, notaire à GRAULHET, 12 bis, Avenue Charles de Gaulle pour Monsieur Anthony BOULOUYS.

Délibération n°2023/002/02/22**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE RELAIS FOURRIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 article L211-23, le code rural précise que toute commune doit disposer d'un lieu de dépôt pour les chiens trouvés errants, garder l'animal et faire la recherche de son propriétaire. L'association « les temps Orageux » de Briatexte propose aux communes de lui déléguer cette charge par le biais d'une convention de prestation de service relais fourrière dont le coût s'élève, pour l'année 2023 :

- 1 - temps d'intervention : 20 € (tenue d'une main courante)
- 2 - hébergement du pensionnaire : 10 € par jour (forfait 3 jours) soit 30 €
- 3 - carburant : 21 kms (Briatexte / Lasgraïsses aller-retour) 21 X 0,90 = 18,90 €

soit un total de 68,90 €

- 4 - Voyage à la SPA du Garric le vendredi matin forfait 12,40 € par voyage et par chien.

Soit un coût total de l'intervention de 68,90 + 12,40 = 81,30 €

Pour une intervention en week-end et jours fériés, une majoration de 50 % sera appliquée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire payer une amende de 82 € par propriétaire en contrepartie des frais engagés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention
ADHERE à la convention,
ACCEPTTE la participation financière,
ACCEPTTE l'amende de 82€ pour les propriétaires,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Délibération n°2023/003/02/22**CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN DELAISSE DE VOIRIE SANS INCIDENCE SUR LE TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES – PARTIE DE VOIE COMMUNALE DU LOTISSEMENT DE LA JONQUIERE**

Par délibération en date du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Monsieur BASCUGNANA Luc, d'un délaissé de voirie de 177 m², cadastré C 1121, situé devant sa propriété sise au 8 rue de la Jonquière, au prix d'un euro.

Cette cession devait respecter des formalités préalables de proposition de déclassement et désaffectation, à savoir :

- Purge du délai de 2 mois de recours,
- Pose de rubalise et constat de la désaffectation actant que la parcelle n'est plus utilisée.

A ce stade, la première étape étant réalisée, aucune voie de recours n'ayant eu lieu, il convient d'acter sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

La prochaine étape :

- Purge du délai de 2 mois de recours,
- Information écrite aux riverains, de la parcelle déclassée, par une mise en demeure, afin de leur permettre d'exercer leur droit de priorité ou préférence
- Prise d'un acte notarié actant la cession de la parcelle à Monsieur BASCUGNANA ou d'une nouvelle délibération, afin de tenir compte de la réponse des riverains.

Considérant que la partie de voie communale visée n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans qu'une enquête publique soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et par 13 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

VALIDE le constat opéré par la délibération du 19 décembre 2022 n°2022/026 sur la désaffectation de la parcelle C n° 1121, puisqu'elle n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation générale, qu'elle n'est pas ouverte au public et que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause.

PRONONCE son déclassement du domaine public

PRECISE que ce déclassement est sans incidence sur les données du tableau de classement des Voies Communales puisqu'en délaissé de voirie au titre des dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

PRONONCE son intégration dans le domaine privé communal

ALIENE cette parcelle

AUTORISE le Maire, suivant les conditions déjà proposées et énumérées ci-dessus, à procéder à sa cession par acte notarié, à Monsieur BASCUGNANA à un euro, frais de bornage et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

Délibération n°2023/004/02/22

RENOUVELLEMENT DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Monsieur le Maire expose, que par délibération en date du 14 mars 2019, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence » pour une année, à compter de juillet 2019. Par la suite, quatre autres renouvellements de contrats ont eu lieu.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'agent recruté sur le poste créé en 2019, de Secrétaire Administrative, souhaiterait le renouvellement de son contrat.

Pour ce faire, la collectivité a pris contact auprès de l'organisme public Cap Emploi, gestionnaire de ce dossier. En effet, le prescripteur Cap Emploi doit évaluer l'utilité de ce renouvellement pour le bénéficiaire. Il doit donc nous informer sur les conditions actuelles de renouvellement et d'éligibilité du contrat.

Dans l'attente de leur réponse, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat actuel arrivant à échéance le 31 mars 2023, il est nécessaire de délibérer sur l'opportunité de renouvellement de celui-ci.

Monsieur le Maire propose donc, pour la commune de Lasgraïsses, de renouveler et prolonger l'emploi aidé actuel, créé en 2019 au service administratif, à partir du 1er avril 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

RENOUVELLE le poste de secrétaire administrative actuel, dispositif PEC (Parcours Emploi Compétence), à compter du 1^{er} avril 2023, rémunéré sur la base du SMIC en vigueur pour 20 heures travaillées par semaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention PEC, et de prévoir la dépense correspondante au budget communal 2023

QUESTIONS DIVERSES :

1. Alain ASSIÉ explique que l'Entreprise GOUBY s'est désistée à la suite de l'Appel d'Offres de la Maison Communale des Services. Un nouvel appel d'offres va donc être relancé seulement pour le Lot 1 – « Maçonnerie, Gros Œuvre » avec un formalisme plus allégé. Monsieur le Maire a déjà eu contact avec l'Entreprise FERRAL de Graulhet, qui est venue sur place étudier le chantier et doit le chiffrer assez rapidement. De son côté, l'architecte a également pris contact avec une entreprise Sequestroise.

2. Alain ASSIÉ informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, Paul SALVADOR, propose une rencontre afin d'échanger, d'écouter et répondre aux questions sur les actions de l'agglomération, nos projets, les difficultés, les attentes des habitants. Alain REILLES souligne que c'est l'occasion de rendre visible ce qui se passe à la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et se propose d'accueillir Monsieur SALVADOR lors du Conseil Municipal du mois de Mai ; une invitation va lui être envoyée.

Monsieur le Maire profite de ce moment pour mentionner que Monsieur Serge LAZARO, Maire de Fayssac a démissionné de son poste de Président de la « Commission Ruralités » et qu'il a été remplacé par François JONGBLOËT, 1^{er} adjoint à la Mairie de Cestayrols.

3. Vincent PAKULA fait part au Conseil de sa participation à une réunion de présentation et d'échanges sur le Fond Vert de l'Etat (Fond d'accélération de la transition écologique).

De nouvelles lignes de budget ont été créées concernant le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique – CRTE – entre 2021 et 2027.

Les objectifs donnés par l'Etat sont de diminuer de 40% les énergies fossiles et de 20% la consommation de l'énergie de l'agglomération, et en 2050, obtenir la neutralité carbone sur le territoire.

Pour cela, l'Etat va financer des actions publiques sur 5 secteurs : l'agriculture, la santé, l'économie, la biodiversité, l'eau et l'environnement.

Pour cette année, 3 axes de projet sont mis en place :

- Renforcer la performance environnementale :
 - Rénovation énergétique bâtiment public
 - Tri à la source et valorisation des biodéchets
 - Modernisation de l'éclairage public
- Adaptation au changement climatique
 - Prévention des risques d'inondation (secteur répertorié sur la commune)
 - Prévention des incendies de forêt (zone protégée, réserve d'eau par citerne)
 - Renaturation des villes et villages
- Améliorer le cadre de vie
 - Recyclage des friches, préservation des ressources foncières
 - Développement du co-voiturage
 - Préservation et restauration des ressources naturelles (stratégie biodiversité 2030)

Pour nous permettre d'identifier au mieux les besoins de notre commune, une enveloppe est dédiée à l'ingénierie. Ces crédits peuvent permettre de faire émerger des projets à forte ambition environnementale.

4. William VERGNES prend la parole afin de livrer un compte rendu de la réunion « Assainissement » dans un premier temps, puis « Observatoire Fiscal Mutualisé » d'autre part.

Depuis 3 ans, la compétence assainissement a été récupérée par l'Agglomération. Lors du transfert, la commune était à l'équilibre. Mais depuis, le budget géré par l'Agglomération se dégrade. Environ, 50% des communes du territoire Gaillac-Graulhet sont en déficit. Cette dégradation serait due en grande partie à un décalage de facturation d'environ 6 mois. D'ici quelques jours, les comptes définitifs devraient être présentés, en tenant compte de ces recettes restant à facturer en 2023, au titre de 2022.

L'objectif de la création de l'Observatoire Fiscal Mutualisé est d'avoir une équité fiscale sur le territoire. L'échéance est fixée à 2026, et les premières incidences fiscales pour les foyers apparaîtront en 2028, la dernière revalorisation des valeurs locatives datant de 1960.

Cet observatoire consiste à faire un focus sur la commune par la taxe foncière, relever les anomalies rencontrées (climatisations, piscines, abris de jardin non déclarés par exemple, etc ...), grâce à l'utilisation de dispositif foncier innovant, principalement par satellite.

Le but est de faire un état des lieux de notre territoire afin de pouvoir appliquer un taux de taxation le plus équitable pour le contribuable.

Avec l'accord de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), la DGI (Direction Générale des Impôts) réajustera les valeurs locatives.

5. Marie-Odile RIBOUD prend la parole afin d'informer le Conseil de la réunion concernant le PLUi SCOT qui a eu lieu dernièrement avec les communes dites de l'Albigeois, à savoir Aussac, Bernac, Fénols, Florentin, Labastide ... Notre territoire est sur une dynamique vieillissante, que ce soit sur le plan économique, social ou démographique. Cette réunion consistait à s'interroger sur les leviers à trouver pour relancer l'économie et la démographie dans nos communes rurales. Un travail est en cours d'élaboration à la CA2G en tenant compte des objectifs donnés par les communes.

Monsieur le Maire rappelle à la Commission Urbanisme la réunion, à la Mairie, mercredi 1^{er} Mars, en présence de Madame Julie BOUDOU. Cette rencontre fixera les enjeux et les grandes lignes du prochain PLUi de notre commune, notamment concernant la création d'une zone de stockage artisanale. Ce sera également le moment de revoir la classification des zones, en tenant compte des contraintes de chacun et notamment des agriculteurs afin d'éviter les conflits de voisinage.

6. Alain ASSIÉ demande au Conseil s'il souhaite que nous mettions en place la Participation Citoyenne proposé par la Gendarmerie. Pour donner suite à l'accord du Conseil, il propose de reprendre contact avec le Lieutenant BOURROUFFALA afin d'organiser la réunion publique.

7. Alain ASSIÉ propose également de reprogrammer la formation aux « Gestes qui sauvent » proposée par Groupama et la Sécurité Civile. Le Conseil donne son accord.

8. William VERGNES souhaite réunir la Commission Finances, le Mercredi 8 Mars à 18H30, Salle du Conseil, à la Mairie. Cette date est actée. Il rappelle qu'il faudra également programmer rapidement une date pour réunir la CCID.

De fait, Monsieur VERGNES propose de bloquer la date du Conseil du mois de Mai, afin de la proposer à Monsieur SALVADOR, ce serait le Jeudi 11 Mai.

Éric FREALLE en profite pour annoncer les deux prochaines dates retenues pour la Commission Adressage, à savoir le Lundi 6 Mars et le Jeudi 16 Mars, à 19H, Salle du Conseil en Mairie.

9. Tour de table et expression libre :

- Le Maire présente des projets d'affiches pour le « Nul Bar Ailleurs » créés par un administré, Vincent ABOUCAYA. Il profite de ce moment pour préciser que ses démarches pour conserver le Bistrot éphémère sur la Place du Colonel Dupin n'ont pas encore abouti mais il ne perd pas de vue ce problème et promet une solution.
- Le Maire fait également un point sur le « Marché » du mardi après-midi ou actuellement 4 commerces ambulants sont installés (fruits & légumes, fromage, pâtisseries, charcuterie & traiteur) Il rappelle que Laura « AMORE PIZZA » officie maintenant le samedi soir au lieu du samedi midi. Notre assistante administrative, Sylvie MASSOUTIER, va créer sur Panneau Pocket une page dédiée aux divers services proposés sur notre commune.

- Vincent PAKULA propose de réunir la Commission « Association », et les responsables de celles-ci pour faire un point sur leurs activités et leurs désirata. Une date est fixée au Jeudi 06 Avril, à 19H.
- Eunice MASSOUTIÉ fait part au Conseil d'un Appel d'Offres auquel elle a répondu au nom de CMJ, afin de récupérer des aides via la CA2G pour les actions prévues en 2023, à savoir la Collecte des déchets sur le village d'Orban et la mise en place de canisette à LasgraisSES.
Elle informe également que le CMJ souhaite inviter l'association Générations Mouvement et les personnes âgées du village plus généralement à partager, la dernière après-midi du 1^{er} semestre 2023, la présence de la Médiathèque, autour de jeux, de lectures diverses, d'un goûter. Un contact sera pris avec la responsable de la Médiathèque, Madame VENZAL pour voir comment ce moment intergénérationnel peut être organisé.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 09 Mars, 19H00, à la Salle de Ferrières

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h42.

Le Maire,
Alain ASSIÉ

La Secrétaire de séance,
Eunice MASSOUTIÉ